

Au Collège des Bourgmestre de FARCIENNES
Rue de la liberté, 40
6240 FARCIENNES



IM10010624000019283



Objet : Sites à réaménager à FARCIENNES : Site SAR/C85b1 dit « Ste-Catherine - Tour du Roton »

Application de la circulaire du 10 août 2020 relative à l'intégration de l'évaluation des incidences environnementales découlant de la directive 2001/42/CE. du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement à l'occasion d'une procédure d'adoption d'un périmètre de site à réaménager ou d'un périmètre de site de réhabilitation paysagère et environnementale – Complément d'information.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

En date du 7 septembre 2020, je vous invitais à me communiquer pour le site mentionné sous objet et conformément à la circulaire du 10 août 2020, une proposition de contenu de rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) ou, le cas échéant, une demande d'exemption de l'évaluation des incidences environnementales motivée, fondée sur la circonstance prévue à l'article 3 de la directive 2001/42/C.E., que le périmètre ne constitue qu'une modification mineure des plans et schémas applicables en son sein et que sa création n'est pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement.

Complémentairement à ce courrier, je vous informe qu'il y aura lieu de transmettre à la Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville (DAOV) ces documents en trois exemplaires ainsi qu'une version informatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur,


Ir. Michel DACHOUFFE.

Chef de Service : Ir. Michel DACHOUFFE, Directeur (081 33 22 90 – michel.dachouffe@spw.wallonie.be)

Paraphe
Jérôme PAQUET
Gestionnaire

Paraphe
Ir. Michel DACHOUFFE,
Directeur



CONTACT

Département de
l'Aménagement du territoire
et de l'Urbanisme
Direction de l'Aménagement
opérationnel et de la Ville
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 JAMBES
Fax : +32 (081)33 24 13

VOTRE GESTIONNAIRE

Jérôme PAQUET - 081 33 25 77
jerome.paquet@spw.wallonie.be

AGENTS TRAITANTS

Jocelyne BLAIMONT – 081 33 23 38
jocelyne.blaimont@spw.wallonie.be
Véronique VAN MELKEBEKE – 081 33 22 53
veronique.vanmelkebeke@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro :
Nos références :
SPW/TLPE/DATU/DAOV/MDa/JP/
JB/SAR/C85b1/12.10.20/1 § 35

CADRE LÉGAL

Articles D.V.1. à D.V.4. du Code du Développement territorial
Articles R.V.2-1. R.V.2-2. de l'arrêté du Gouvernement du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire
du Code du Développement territorial
Circulaire du 10 août 2020 relative à l'intégration de l'évaluation des incidences environnementales
découlant de la directive 2001/42/CE. du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains
plans et programmes sur l'environnement à l'occasion d'une procédure d'adoption d'un périmètre de site à
réaménager ou d'un périmètre de site de réhabilitation paysagère et environnementale

Si vous n'êtes pas satisfait de la qualité de nos services, transmettez-nous votre
mécontentement sur www.wallonie.be, rubrique « Introduire une plainte ».